



École de Management et de communication
30 rue des Marguettes 75012 Paris
secretariat@pariscomsup.fr - 01 84 79 16 40

GRILLE TARIFAIRE SCOLARITÉ 2022-2023

TARIFS MASTÈRE

	Frais d'inscription Offre post-Covid	Nombre d'échéances	Montant de l'échéance	Frais de scolarité	Total
Paiement en une fois	100 €	1	5400 €	5400 €	5500 €
Paiement en 4 fois	100 €	4	1475 €	5900€	6000 €
Paiement en 8 fois	100 €	8	850 €	6800 €	6900 €

⇒ **Tout paiement fait l'objet d'un reçu**

Modalités des frais d'inscription :

Le règlement s'effectue suite à un RDV de confirmation d'admission. Il donne accès aux ateliers et vous garantit la présentation systématique de votre CV aux entreprises partenaires.

Aucun remboursement en cas de désistement ne sera envisagé.

Pour tout report d'inscription vous ne pourrez bénéficier ni d'un avoir, ni d'un remboursement.

Modalités de frais de scolarité :

Aucun remboursement en cas de désistement, de démission ou d'arrêt de votre scolarité ne sera envisagé.

Pour tout report d'inscription vous pourrez bénéficier d'un avoir.

Tous moyens de paiement acceptés.

Modalités du règlement échelonné par chèques :

Les 4 ou 8 chèques sont remis au mois d'octobre, chacun datés à l'avant du jour de leur rédaction, à l'arrière du mois d'encaissement.

Les 4 ou 8 chèques sont présentés à la banque tous les 10 du mois.

Nom-Prénom+ classe du bénéficiaire de la formation sont notés au verso de tous les chèques.

Tout chèque rejeté entraîne des frais bancaires de gestion à hauteur de 50 euros.

⇒ **Chèque(s) à établir à l'ordre de EMA Paris.**

Modalités pour les étudiants étrangers avec Campus France :

Si vous êtes admis dans l'établissement, il faudra vous acquitter de l'intégralité du paiement des frais de scolarité et d'inscription. A réception du paiement nous vous fournirons un certificat d'inscription à présenter à Campus France.

Si le Visa est refusé, l'établissement rembourse la moitié des frais de scolarité. Le restant vous sera remboursé.

La demande de remboursement doit intervenir dans un délai maximum d'un mois suivant la date de rentrée de la formation choisie.

Cette date passée, aucun remboursement ne sera envisagé.